

## OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Décret n°2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité économique et social

Art. L2315-18 : tous les membres de la délégation du personnel au CSE doivent recevoir une formation en santé, sécurité et conditions de travail

Loi du 2 août 2021 applicable au 31 mars 2022 : la formation de recyclage des élus membres de la CSSCT est de 5 jours

## PUBLIC CONCERNE

- Elus du CSE membres de la CSSCT

## PRE-REQUIS

Etre élu(e) au CSE de son entreprise et membre de la CSSCT, Avoir suivi une formation initiale en SSCT

## OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation en santé, sécurité et conditions de travail
- Assurer pleinement son mandat en santé, sécurité et conditions de travail au sein du CSE en utilisant tous les moyens d'actions et les outils à disposition
- Devenir un acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Être capable de repérer les situations dangereuses dans une situation de travail
- Être capable de mener une enquête après accident du travail
- Être capable de proposer des actions de prévention pour éviter l'apparition des accidents ou leur répétition.

## CONTENU :

### ❖ **La réglementation du CSE / de la CSSCT**

- Le CSE : rôles et missions en S&ST
- La CSSCT : nomination, fonctionnement, rôles et missions
- Les relations CSE-CSSCT
- Informations et formations

### ❖ **La prévention des risques professionnels dans l'entreprise**

- Les statistiques Accidents du Travail / Maladies Professionnelles
- Les indicateurs
- Les 3 valeurs essentielles
- Les 8 bonnes pratiques
- Les acteurs de la prévention
  - Les acteurs internes (rôles et missions)
  - Les acteurs externes (rôles et missions)
- Les 9 Principes Généraux de Prévention
- Le droit de retrait et le devoir d'alerte
- Les différentes responsabilités (professionnelle, civile et pénale)

### ❖ **L'évaluation des risques professionnels**

- Les définitions (risque, danger, situation dangereuse, prévention, protection, sécurité...)
- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Les familles de dangers
- 2 focus : les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et les Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- Les outils d'analyse
  - DIGEST
  - GPSST
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Les autres documents obligatoires

- Le bilan et le programme annuel
- Le registre de sécurité
- Les Plans de Prévention
- Les modes opératoires
- Etc.
- Les sources documentaires
- ❖ **La visite de site / la visite d'inspection**
  - La communication envers les salariés
  - Le recueil des témoignages des salariés
  - Les questions liées à l'environnement
- ❖ **L'analyse des postes de travail**
  - Les outils d'analyse : 5M, ITaMaMi
  - Proposer des actions de prévention des risques de l'entreprise
- ❖ **L'analyse des accidents du travail**
  - La démarche
  - La méthode de l'arbre des causes
  - Proposer des actions correctives

### METHODE PEDAGOGIQUE

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Magistrale et démonstrative, participative (exercices seul et en groupe) et formation pratique
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques
- Pour les formations sur site, le client mettra à disposition du formateur une salle de cours et pour la partie pratique, permettra l'accès à tout ou partie de l'entreprise et fournira les documents nécessaires, notamment le DUERP.

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Documentation remise aux participants

### EVALUATION DE LA FORMATION

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.

- Contrôle des connaissances théoriques par QCM.
- Vérification des acquis par des exercices pratiques.

### INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels  
Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

### AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire de l'agrément de la préfecture des Hauts-de-France et de la DIRECCTE l'autorisant à dispenser les formations aux membres du CSE.

### VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée lorsque le stagiaire a réussi le test final.

### DUREE FORMATION

5 jours

### RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences doit être réalisé à chaque renouvellement de mandat, consécutif ou non du précédent.

### NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes  
- minimum 4 personnes

### MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.